



Fraude sur carte bancaire

Par **monzac**, le **16/05/2014** à **17:12**

Bonjour,rrn Ayant subit une fraude sur carte bancaire accord (via internet) j ai donc fait opposition a celle ci ainsi que le prélèvement automatique auprès du crédit agricole.Je leurs ai donc fait parvenir un chèque de 310,20 euro rnreprésentent la valeur de mes dépenses du mois avril (chèque encaissé).rnConcernant le montant de la fraude celle ci s élève a 1283,85 euro somme impayé qui a était transférer en crédit rrenouvelable sans mon consentement plus la valeur du chèque soit un total de 1594,05 euro plus 20 euro rnde frais d impayé.II me réponde par téléphone d attendre la fin de l enquête , car j attend toujours desrnréponses aux mails que je leur ai envoyé.rnQue puis je faire,quels sont les risques de mon refus.rnMerci de votre réponse.

Par **jibi7**, le **16/05/2014** à **21:02**

Hello[smile25]bjr[smile7]slt[smile36]rnVous avez un service réclamation qui répond et devrait prendre en compte votre reclamation concernant cette double imputation. N'oubliez pas de leur demander un taux plus raisonnable que les 20%..au cas ou ils maintiennent leur crédit qui me paraît difficilement justifiable si vous avez la preuve que vous avez été escroquée.rnmenacez les de les quitter et ils se depecheront de se mettre a jour...annoncez leur que vous saisissez le mediateur.rnAvant prenez la peine de lire leurs infos..rn<https://www.banque-accord.fr/site/b/faire-opposition.html#rn>" Comment faire appel au médiateur ? rnUne réclamation est une déclaration actant le mécontentement d'un client envers un professionnel La demande peut émaner d'un appel téléphonique, d'un mail ou d'un courrier. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.rnSi vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, vous pouvez contacter le Service Réclamation Clients :rn• par courrier

: Service Réclamation Client Banque Accord CS 60006 59 895 Lille Cedex9rn• [fluo]par
téléphone : 09 69 32 86 86, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (coût d'un appel local
depuis un poste fixe).[/fluo]rnVotre réclamation sera traitée dans un délai de 10 jours
ouvrables à compter de sa réception (téléphone, mail, courrier). Si ce délai n'est pas suffisant
pour le traitement de votre réclamation, Banque Accord accusera réception de celle-ci durant
ce délai. Dans ce cas, une réponse vous sera apportée dans un délai de 2 mois à compter de
la réception de votre courrier, mail ou appel téléphonique.rnVous pouvez donc saisir [fluo]le
médiateur de l'Association française des Sociétés Financières par courrier aux coordonnées
suivantes :rnMonsieur le Médiateur de l'ASFrn75854 PARIS CEDEX 17rnAvant de solliciter le
médiateur de l'ASF, il est indispensable d'avoir pris contact avec le Service Réclamation de
Banque Accord.[/fluo]rnPour consulter la Charte de la Médiation Banque Accord, cliquez
ici....."[smile7][smile7]

Par **monzac**, le **16/05/2014** à **22:03**

Bonsoir,rnMerci de votre réponse,la réclamation a été faite et je rnn ai plus cas attendre la
suite.rnMerci

Par **jibi7**, le **17/05/2014** à **00:01**

passer au mediateur!

Par **monzac**, le **02/06/2014** à **14:53**

Bonjour.rnMerci de votre aide.rnAyant fait le nécessaire auprès de la banque accord celle ci
ma envoyé un mail me disantrn"Après analyse de votre dossier, nous vous informons que
nous prenons en charge le montant des achats effectués à votre insu. »rnDonc affaire close